

LES COLLEGUES D'OUTRE-MER ECARTES DE L'AIDE A LA RESTAURATION

Notre syndicat dénonce cette nouvelle iniquité en CNAS !!!

Dans un mail en date du 17 septembre dernier, M. Benoît ALBERTINI, Secrétaire général du ministère de l'Intérieur, demande aux préfets de métropole de prendre en charge, sur le BOP 354, l'aide financière à la restauration (*qui peut atteindre 600€ annuels dans certains départements*) jusqu'à la fin de l'année 2021. Ensuite, celle-ci serait prise en charge par le ministère sur le BOP 216, à compter du 1er janvier 2022 et pour **l'ensemble du personnel du ministère de l'Intérieur** (police, administratifs, techniques, sociaux, contractuels et scientifiques).

« **TOUS LES PERSONNELS à compter du 1er janvier 2022** », ce sont les propos tenus par l'Administration lors de la Commission Nationale d'Action Sociale (CNAS) du 4 octobre 2021.

Vos représentants, Marie-Line MISTRETTA et Romuald DELIENCOURT, sont intervenus sur ce sujet très sensible pour les personnels de préfectures et de sous-préfectures.

Par la voix de nos représentants, nous avons demandé des précisions concernant la situation des collègues affectés en outre-mer.



RIEN POUR EUX !!! Ils ne disposent pas de Restaurant Administratif ni de Restaurant Inter Administratif.

Donc c'est la double peine !!!

pas de RA pas d'aide à la restauration !!!

Notre syndicat a déjà fait part de son incompréhension sur l'installation d'iniquités entre fonctionnaires de préfectures. Il existait déjà une différence sur le montant-même de l'aide d'un département à l'autre et maintenant, l'absence totale d'aide au repas pour certains !

Notre syndicat continue de protester !

Nous rappelons que cette aide à la restauration augmente indirectement le pouvoir d'achat et qu'elle permet aux collègues de pouvoir se restaurer correctement !

Un syndicat toujours à vos côtés !



Toute notre actualité sur:

<http://www.fo-prefectures.com>

